ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012, TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 13/2012

TITRE:	Soutien à la Journée de l'archéologie
OBJET:	Archéologie
PROPOSEUR(E):	Gayle Strikes With A Gun, Chef, Première Nation des Piikani, Traité nº 7, Alb.
COPROPOSEUR(E):	Running Rabbit, Chef, Première Nation des Siksika, Traité nº 7, Alb.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité dans le cadre d'une motion omnibus, proposée par Maureen Chapman, Chef de la Première Nation de Skawahlook (C.-B.), et appuyée par Marcel Head, Chef de la Première Nation de Shoal Lake (Sask.)

ATTENDU QUE:

A. L'archéologie est une discipline universitaire qui étudie le patrimoine des Premières Nations et les cultures présentes dans divers sites archéologiques dans l'ensemble du Canada.

B. L'article 11(1) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît le droit des peuples autochtones de protéger et de conserver les « sites archéologiques et historiques ».

C. Les ancêtres des citoyens des Premières Nations constituent une partie importante de la richesse archéologique du Canada.

D. L'« Énoncé de principes d'éthique touchant les Autochtones » de l'Association Canadienne d'Archéologie (ACA) favorise et reconnaît l'existence de :

a. liens culturels et spirituels entre les Autochtones et la richesse archéologique;

b. partenariats en matière de recherche archéologique, de gestion et d'éducation avec les communautés autochtones.

E. Les mesures mises en œuvre par certains propriétaires terriens et promoteurs et l'inaction des services publics peuvent menacer l'existence et la préservation de sites archéologiques au Canada.

F. Les communautés des Premières Nations ont pour responsabilité de gérer la mémoire de leurs ancêtres et le matériel archéologique.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. Sensibiliser la population à l'existence de sites archéologiques et lui fournir de l'information sur ce sujet peut favoriser une conservation éthique du patrimoine.

H. Les Nations Unies ont décrété que le 9 août était la Journée internationale des populations autochtones.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Reconnaissent que le 9 août, en tant que Journée de l'archéologie, doit être célébré afin de sensibiliser la population au patrimoine des Premières Nations et aux cultures contenues dans la richesse archéologique et dans les sites archéologiques de l'ensemble du Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL